

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'enseignement supérieur, de la
recherche et de l'innovation

Arrêté du 26 avril 2019

**portant nomination de la présidente du jury du concours national d'agrégation pour le
recrutement de professeurs des universités dans la discipline droit public**

NOR : ESRH1910209A

La ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation,

Vu le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;

Vu l'arrêté du 13 février 1986 modifié relatif à l'organisation générale du premier concours d'agrégation pour le recrutement des professeurs des universités des disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2019 fixant les modalités d'inscription en vue de pourvoir des emplois de professeur des universités dans les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion pour le concours national d'agrégation pour l'année 2019,

Arrête :

Article 1^{er}

Est nommée présidente du jury du concours national d'agrégation pour le recrutement de professeurs des universités dans les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion, ouvert par l'arrêté du 22 janvier 2019 susvisé :


Droit public : Madame la professeure Martine LOMBARD (Université Paris-II).

Article 2

Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le **26 AVR. 2019**

Pour la ministre et par délégation
Le directeur général des ressources humaines,



E. GEFFRAY